

Ricerche/Articles

MARCELLA AGLIETTI

LES ÉTRANGERS EN ESPAGNE ENTRE GUERRE ET NEUTRALITÉ : DE RESSOURCE À MENACE (1898-1919)

1. Les étrangers en Espagne : une présence « économique » de longue durée

Entre le XIX^e et le XX^e siècles, l'Espagne représente un cas d'étude intéressant pour connaître l'influence des politiques de l'État, évoluant au rythme des orientations du gouvernement et des conjonctures internationales, en matière de législation relative aux « étrangers » présents, à divers titres, sur le territoire. Nous avons choisi d'utiliser une catégorisation volontairement large et indéfinie de personnes reconnues et identifiées comme telles parce qu'elles sont nées hors d'Espagne, ou viennent de l'extérieur, et n'ont pas la nationalité espagnole (réfugiés, déserteurs, protégés, frontaliers et ainsi de suite). Une distinction ultérieure à faire concerne d'autres sujets inclus de manière ambiguë dans cette catégorie, par exemple, les Juifs ; les communautés africaines réduites en esclavage et résidant dans les possessions des Caraïbes ; ainsi que les Chinois et les autres Asiatiques, estimés autour de cent cinquante mille, qui étaient arrivés à Cuba entre 1844 et 1873, plus cinquante mille autres résidents dans les Philippines de la fin du siècle et qui étaient classés – dans un climat de suspicion mal dissimulée – selon un « statut » intermédiaire entre les occidentaux et les populations indigènes¹.

* Je remercie Catherine Brice pour ses précieuses suggestions lors de la rédaction du texte.

¹ Aizpuru (2016: 78-80), Aizpuru (2017).

La législation connut au cours du temps des variations de perspective significatives quant au contrôle des flux d'immigration, ce qui avait un fort impact sur la gestion et la pratique administrative, qui tantôt favorisaient, tantôt limitaient les activités économiques et commerciales étrangères et conditionnaient donc directement les modalités d'intégration de ceux qui décidaient d'entreprendre un parcours de naturalisation.

Nous nous proposons ici d'analyser l'évolution de l'attitude des institutions publiques espagnoles et de l'orientation des normes juridiques introduites, qui furent une réponse non pas tant à l'arrivée de nouveaux types de migrants mais, plutôt, aux transformations idéologiques et culturelles résultant des conflits impliquant l'Espagne entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. L'épilogue tragique de la guerre hispano-américaine, qui culmina avec *el Desastre* de 1898 et causa la perte des derniers territoires coloniaux de Cuba, de Porto Rico et des Philippines, conduisit à une reconfiguration du principe d'appartenance, auparavant sous-entendu dans les politiques migratoires. La Première Guerre mondiale, subie sous un statut de neutralité seulement formelle, confirma s'il en était besoin une situation de grave faiblesse interne et externe et détermina l'adoption d'instruments ayant un fort impact sur la condition des individus. Le redimensionnement drastique de la politique étrangère, qui s'exprima dans ce qu'on appela le *retraimiento*, et une métamorphose tout aussi profonde du sentiment identitaire et culturel qui a contribué à alimenter le nationalisme *regeneracionista* et de la *Hispanidad*, furent déterminants pour introduire des dispositifs qui ne furent pas simplement régulateurs, mais incarnèrent l'expression d'un changement de la valeur reconnue aux étrangers en terre d'Espagne.

La présence diffuse d'« étrangers » ne représentait certes pas une nouveauté de la période libérale. Au contraire, elle avait connu une fortune pluriséculaire bien plus florissante de « transnationalisme économique et social », qui s'était consolidée dès la première mondialisation (XVI^e-XVIII^e siècles), en raison également de la suprématie commerciale de l'empire colonial ibé-

rique². Cependant, ce n'était pas seulement l'attraction irrésistible des réseaux commerciaux atlantiques et méditerranéens qui faisait des territoires de la Couronne espagnole un espace composite et plurinational. En effet, la monarchie polycentrique de l'époque des Habsbourg avait, par sa conformation géographique même, donné forme à une réalité étatique qui n'eut pas d'égal en termes de complexité et d'hétérogénéité de la population³. Compte tenu de la perméabilité extrême du concept de frontière, physique et surtout identitaire, jusqu'au début du XVIII^e siècle, les catégories d'inclusion/exclusion, *étranger-vecino*, restèrent sous le signe d'une forte interchangeabilité⁴.

L'attractivité de l'Espagne moderne, fruit de l'association heureuse de sa situation de nœud commercial stratégique et de sa capacité relative d'assimilation sociale et culturelle, a fait l'objet de multiples études, auxquelles nous renvoyons⁵. Dans les villes méditerranéennes les plus cosmopolites et dynamiques, les nations marchandes représentèrent historiquement une telle ressource en termes de force de travail, de compétences et de capacités pour le développement de l'économie locale, que l'on permit à ces étrangers, tout en maintenant leur statut « d'étrangers » et sans recourir à une simple naturalisation éventuelle, de s'assurer d'amples espaces d'intégration, y compris politiques. Cet équilibre entre les raisons de l'avantage économique et celles de la politique se rompait cependant dans les situations de crises et de conflit, par une reconfiguration des avantages du passage d'« étranger *transeúnte* » à « domicilié » (c'est-à-dire, quand la personne renonçait à la protection de sa propre nation pour être assimilée à tous les autres sujets du roi d'Espagne). En cas de guerres, ou de conflit d'intérêts économiques, l'absence de conversion au catholicisme pouvait devenir un stigmate, porteur de connotations « proto-nationalistes », mesuré en termes de loyauté dynastique ; l'étranger devenait alors un inconnu, parfois un ennemi, objet de représailles, ex-

² Duroux (2019) ; Crespo Solana (2016) ; Bartolomei (2010).

³ Cardim - Herzog - Ruiz Ibáñez - Sabatini (2012).

⁴ Sahlins (1989) ; Herzog (2003), Herzog (2011), Herzog (2015). Utile pour comprendre la réalité espagnole, également Bertrand - Planas (2011).

⁵ Outre Konetzke (1959) et Dominguez Ortiz (1960), qui sont devenus des classiques, on mentionne aussi Villar García - Pezzi Cristóbal (2003) ; Crespo Solana (2010) et Beaurepaire - Pourchasse (2010).

pulsions et mesures punitives (Gaudin 2013). On en a un exemple paradigmatique au cours de la Guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), à l'origine de mouvements de population significatifs entre les territoires des puissances européennes impliquées (Lagadec 2010). Ainsi, quand les républiques italiennes, avec la principauté de Parme et le grand-duché de Toscane, reconnurent la légitimité des revendications de l'archiduc Charles de Habsbourg, Philippe V ordonna l'éloignement des consuls italiens des principales villes côtières, de Cadix à Alicante. La seule exception prévue s'appliqua aux « négociants », ce qui prouve le fort opportunisme⁶ qui régnait. Avec l'avènement de la monarchie des Bourbon, on imposa des règles plus rigides en matière d'identification et avec des fins les plus diverses – des fins militaires aux fins fiscales, promouvant ainsi des phénomènes d'épuration et d'expulsion des groupes considérés comme indésirables. À partir de 1716, la délivrance de la lettre de naturalité devint une prérogative du souverain, privant ainsi les *Cortes* d'un droit détenu depuis plus de deux siècles (Pérez Sarrion 2012). La Couronne n'agit pas seulement selon les critères de l'intérêt de la dynastie, mais elle favorisa aussi les porteurs d'activités stratégiques ou rentables, ou formalisa juridiquement une situation d'intégration déjà existante. À l'époque, on identifiait comme *vecino* tout étranger naturalisé ou né sur les territoires de l'Espagne, ou qui y avait établi son domicile, acquis des biens immobiliers, qui y avait épousé une Espagnole et vivait avec elle, qui y occupait le poste d'officier militaire ou qui s'y était converti à la foi catholique. Ces dispositions favorisèrent l'intégration à la Cour et dans les élites militaires et économiques d'un grand nombre de sujets étrangers, surtout français, ce qui provoqua de graves conflits dans le partage du pouvoir, comme dans la gestion des privilèges commerciaux⁷. Une « hospitalité » qui devint un motif de forte rancœur contre le *cuerpo de comercio de la nación*

⁶ Sur cet aspect, voir Aglietti (2011).

⁷ Ozanam (1993: 215-229). L'acquisition de la « *carta de naturaleza* » permettait aux étrangers, entre autres privilèges, de pouvoir accéder aux activités commerciales garanties par la *carrera de Indias*. Sur l'utilisation complètement instrumentale que certaines nations de l'époque moderne firent de la naturalisation, cfr Crespo Solana (2010: 83-102), Bartolomei (2011).

francesa, accusé de violation systématique des lois espagnoles, de tromper et de ne pas respecter la juridiction des institutions et des autorités locales, voire de conspirer pour la ruine de l'Espagne⁸.

À partir de 1764-65, sur l'initiative de la *Junta de dependencias y negocios de extranjeros*, une commission instituée en 1714 et qui fonctionna jusqu'en 1800⁹, on réalisa les premiers recensements des étrangers, avec une régularité toujours plus grande et surtout pour des raisons fiscales¹⁰. C'était l'indice d'un changement dans l'attitude des autorités publiques vis-à-vis des communautés étrangères, qui se confirma ensuite avec les réformes restrictives de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Recio Morales 2012). Lorsque le conflit avec la France éclate en 1793, l'histoire se répète et Madrid décide l'expulsion des commerçants français enregistrés en qualité de *transeúntes* (Bartolomei 2017: 334).

Au cours du XIX^e siècle, non sans contradictions et aménagements, des règles plus rigides et standardisées furent mises en place, sous le signe de l'exclusivité du lien entre chaque individu et l'autorité de l'État dont il dépendait¹¹. Les critères d'identification furent mieux définis et se diffusèrent après l'établissement du caractère obligatoire des passeports, réglementés dès 1818, et grâce au renforcement et à la réorganisation des institutions de police et des institutions consulaires (Aglietti 2016).

⁸ Archivo Histórico Nacional de Madrid (AHN), *Estado* (E), boîte (b.) 3, encart 66. Pour une réflexion sur le rôle des consuls des étrangers dans l'Espagne de l'époque moderne, cfr Aglietti - Herrero Sánchez - Zamora Rodríguez (2013).

⁹ Crespo Solana et Montojo Montojo (2009: 363-394).

¹⁰ Ces registres, divisés par ville, distinguaient, bien que de façon non systématique, les étrangers transeúntes des domiciliados, les commerçants de ceux qui exerçaient d'autres activités, et dans certains cas, également des données sur le noyau familial et la religion professée. Plusieurs documents sont conservés en AHN, E, 629, b. 2. Les données avaient été collectées par les consuls respectifs ou par les autorités territoriales espagnoles, tandis que plus rarement, il s'agissait de lettres individuelles des intéressés directs qui demandaient s'ils souhaitaient opter pour les «privileges» d'un Espagnol ou de leur nation.

¹¹ Pour un cadre général, Babiano (2007).

2. Entre des tendances opposées : le statut d'étranger dans l'Espagne du XIX^e siècle

Pendant une bonne partie du XIX^e siècle, l'Espagne fut caractérisée par une forte instabilité politique, accentuée par les énormes pertes de ressources – économiques et humaines – provoquées par plusieurs facteurs: la guerre anglo-espagnole (1796-1808) et les invasions napoléoniennes de la *Guerra de la Independencia*, les mesures néfastes du conservatisme du roi Ferdinand VII, la perte des territoires continentaux d'outre-Atlantique et la fin de la position privilégiée sur les marchés coloniaux *ultramarinos*¹². De manière plus évidente, au milieu des années 1820, l'Espagne se trouvait dans un état de grave retard économique, d'industrialisation tardive et manquait de main d'œuvre qualifiée. À cet égard, la contribution apportée par les capitaux, les technologies et les expertises provenant de l'étranger devint le motif d'un débat animé qui s'est intensifié à partir du milieu du siècle entre les partisans du libre-échange, qui y voyaient une occasion unique de développement, et ceux, plus ouvertement protectionnistes, qui s'opposaient à cette « invasion » d'étrangers attirés par des intérêts qui n'étaient pas toujours fructueux pour le pays¹³. En réalité, pour de multiples raisons, les communautés étrangères, auparavant nombreuses, connurent une diminution générale pendant le XIX^e siècle, comptant un peu moins de cinquante mille personnes à la fin des années quatre-vingt pour se stabiliser autour de soixante-dix mille dans les vingt premières années du vingtième siècle, avec un pourcentage de personnes nées à l'étranger entre 1910 et 1920 qui s'accrut de 0,39 % à 0,58 % de la population, plus élevé dans certaines zones du pays, comme Madrid, Barcelone,

¹² Stein - Stein (2014). On rappelle que la première abolition du monopole espagnol sur le trafic commercial avec les colonies américaines eut lieu en 1797, pour répondre aux nécessités d'approvisionnement des marchés d'outre-Atlantique restés désapprovisionnés à cause du blocus britannique des routes au départ de Cadix. Le décret de Madrid autorisa le commerce de certains produits, à partir de ports neutres, sur des embarcations battant un pavillon espagnol ou étranger.

¹³ De la Iglesia (2012), Aglietti (2024).

Badajoz et Navarre, Malaga et Cadix¹⁴. L'Espagne du XIX^e siècle n'était plus une destination particulièrement attrayante pour les migrations, au moins en termes comparatifs avec d'autres zones d'Europe (et cela peut expliquer en partie la difficulté pour trouver de la documentation pertinente et organisée, ainsi que la quantité aussi faible d'analyses en termes généraux)¹⁵. Malgré cela, des capitaux étrangers étaient présents dans presque tous les secteurs économiques et de la production ; dans un premier temps, ils furent investis dans la dette publique puis, à partir de la moitié du siècle, ils se renforcèrent considérablement avec des participations dans un nombre important d'entreprises, d'usines et de sociétés destinées à développer le processus d'industrialisation (surtout dans l'industrie extractive et le secteur minier, du transport ferroviaire, de la chimie et de la production alimentaire) et le secteur bancaire espagnol des décennies à venir¹⁶. En effet, l'Espagne demeura un terrain fertile pour les investissements spéculatifs rentables de la France et de la Grande-Bretagne, suivies par la Belgique et l'Allemagne et, au début du nouveau siècle, par les États-Unis. La législation concernant les « étrangers » et la perception qui se diffusa dans le pays à leur égard, dépendit directement de l'influence qu'ils étaient censés avoir sur l'économie nationale et sur la représentation internationale qui en serait dérivée.

D'un point de vue normatif, la Constitution de Cadix de 1812, en vigueur sur une courte durée, avait été l'expression d'un groupe de libéraux progressistes favorables à la réduction des contraintes sur la liberté du commerce caractéristiques de l'Ancien régime, et très bien disposés vis-à-vis de la contribution reconnue aux étrangers. La Charte gaditane leur reconnut la possibilité d'être naturalisés après 10 ans de résidence à tra-

¹⁴ En se fondant sur les données collectées, simplement indicatives, lors de plusieurs recensements signalés par Aizpuru (2016: 82) ; Aizpuru (2010a: 109).

¹⁵ Il existe, malgré tout, des études spécifiques importantes: Rey Castelao (2003) ; Duroux (2019). Les recherches ont privilégié l'étude du phénomène migratoire interne, et le déplacement de la population de l'Espagne rurale à l'Espagne urbaine et plus industrialisée.

¹⁶ Broder (1976) ; Chastagnaret (2000) ; Tascón Fernández (2008) ; Puig Raposo - Álvaro Moya (2015: 252-256) ; Simal (2019) ; Castro-Valdivia et Matés-Barco (2020: 223).

vers l'institution de la *vecindad*, ou en demandant la *carta de naturaleza* aux *Cortes*. Mais l'approche sur le plan politique fut bien différente: la souveraineté nationale devait rester fermement tenue par un groupe défini, et dans cet esprit, on conserva la distinction entre *españoles*, disposant des seuls droits civils, et *ciudadanos*, une catégorie plus limitée, identifiée en fonction de la propriété territoriale et industrielle, disposant des droits politiques (Varela Suanzes-Carpegna 2005). Aucun droit politique ne fut reconnu aux étrangers, ces droits étant accessibles seulement aux quelques naturalisés munis de la *carta de ciudadanía* accordée de manière exclusive par les *Cortes* à qui possédait des qualités comme le fait d'avoir une épouse espagnole, d'exercer une activité commerciale ou un autre emploi important sur le plan économique, de posséder un patrimoine d'une certaine importance ou de compter des mérites particuliers au service de la nation (Alàez Corral 2005: 30). L'exclusion des naturalisés des fonctions publiques redimensionnait drastiquement le phénomène de l'intégration d'élites transnationales et cela répondait à un sentiment diffus du libéralisme espagnol, hérité du siècle des Lumières, qui imputait à l'attitude trop *extranjerizante* des prédécesseurs la principale cause du déclin national (Alàez Corral 2005: 30).

Les graves troubles et les changements politiques fréquents de la première moitié du siècle causèrent une discontinuité dans l'activité législative. C'est au Ministère des Affaires étrangères qu'incomba la responsabilité de régler la condition civile des étrangers par le décret royal *de extranjería* du 17 novembre 1852, valide pour le territoire métropolitain et destiné à rester en vigueur, du moins partiellement, jusqu'en 1986¹⁷.

Le décret de 1852 ne valait pas, cependant, pour les possessions coloniales d'outremer, où existait un régime d'exception, et pour lesquelles fut introduite une loi ad hoc en 1870. Pendant plus de trois siècles, la possibilité pour les étrangers de s'établir sur ces territoires et d'y faire du commerce avait subi plusieurs limitations, entre les vetos et les concessions ciblées, les privilèges spéciaux et les naturalisations difficiles, en es-

¹⁷ *Real decreto dictando varias reglas sobre extranjería, y adoptando la clasificación de domiciliados y transeúntes*, en *Gaceta de Madrid* (25 novembre 1852: n° 6730, 1-3). Une analyse détaillée en Babiano (2007: 699-701).

sayant de préserver pour l'Espagne aussi bien les droits d'exploitation du monopole commercial et des ressources du Nouveau Monde, que l'exercice exclusif de la souveraineté¹⁸. Une organisation destinée à s'écrouler à la fin du dix-huitième siècle avec l'augmentation exponentielle de l'illégalité, de la contrebande et le déclin inexorable du système impérial. Au XIX^e siècle, la Couronne comprit qu'elle devait trouver une alternative stratégique pour s'assurer des alliés contre l'indépendance des républiques américaines et les actions de piraterie qui ensanglantaient les routes atlantiques. La solution parut consister à favoriser les intérêts des réseaux européens et américains vers les potentialités géostratégiques des îles de Cuba et Puerto Rico, et du marché asiatique des Philippines. Le 9 février 1824, Ferdinand VII de Bourbon autorisa le commerce direct de puissances amies et alliées dans les colonies¹⁹, mais pas l'affectation de consuls étrangers, avec des inconvénients évidents pour ceux qui souhaitaient agir de manière légale. D'un côté, donc, on encourageait les trafics, en escomptant des bénéfices économiques et surtout diplomatiques, de l'autre, on introduisait des limites aux représentations consulaires et, par conséquent, à la reconnaissance de droits et protections pour les étrangers et leurs activités économiques²⁰. Craignant de perdre un contrôle déjà si faible, on donnait plus d'espace aux actions frauduleuses, arbitraires ou d'exception. Ainsi, quand l'Espagne reconnut, à la France seulement, la possibilité d'avoir un agent à Cuba et à Puerto Rico, pourvu qu'il n'ait pas de permis consulaire ni quelque prérogative que ce soit, le remède fut pire que le mal. Les capacités de développement du commerce français ne connurent pas de réelles améliorations en l'absence d'un mandat officiel et l'on n'admit pas que l'ouverture que l'on souhaitait aurait favorisé les relations internationales espagnoles, créant, au contraire, un dangereux contentieux avec les États-Unis qui souhaitaient depuis long-

¹⁸ Newson (1979), Poggio (2011) ; Biersack (2016) ; Poggio (2022).

¹⁹ On renvoie pour le moins à Fradera (2005) et à Rodrigo – Huetz de Lemp – Bartolomei (2021).

²⁰ À propos de l'importance de l'institution consulaire dans la promotion des activités commerciales des étrangers hors de leur pays, il nous semble indispensable de renvoyer à Calafat-Ulbert (2018), pour le cas méditerranéen.

temps pouvoir s'établir dans les îles des Caraïbes et n'acceptaient pas de ne pas recevoir un traitement équivalent²¹. Un opportunisme dysfonctionnel évident également dans les politiques mises en place dans l'archipel philippin, où, alors qu'on publiait des proclamations pour encourager les étrangers à se transférer à Manille, on maintenait des limitations étendues aux droits et aux libertés²², mitigées, dans la pratique, grâce à un système de concessions temporaires et des niveaux élevés de corruption administrative²³.

Une normalisation progressive en la matière se poursuivait avec des ouvertures modérées en faveur du libre-échange, qui culmina justement avec la loi précitée du 3 juillet 1870, qui reconnaissait aux étrangers des droits équivalents à ceux des Espagnols²⁴.

Un traitement complètement différent fut réservé aux étrangers présents sur le territoire de la péninsule, surtout européens, et sur lesquels nous concentrerons principalement notre attention. Ces derniers, sur le plan juridique, étaient distingués entre *transeúntes*, résidents et naturalisés. Le premier cas comprenait les nombreux migrants temporaires qui transitaient sur le territoire, attirés par les affaires commerciales ou par d'autres activités spécifiques, et qui relevaient de la juridiction de leur État d'appartenance, de la protection consulaire ou des dispositions établies par les traités internationaux sur la base de la réciprocité. De nombreuses difficultés provinrent des *fronterizos*, qui désignaient une population fluctuante aux frontières avec le Portugal et la France, principalement composée de groupes de travailleurs saisonniers, dont la condition ne fut pas toujours facile à régler de façon univoque, pas même en termes d'appartenance²⁵. Quant aux étrangers résidents, les

²¹ AHN, E, b. 215, encart 8.

²² On demandait en particulier des garanties spécifiques de bonne conduite et des autorisations spécifiques pour pouvoir se déplacer de Manila à d'autres localités de l'archipel ou hors de celui-ci, Elizalde (2021).

²³ Huetz de Lempis (2006), Huetz de Lempis (2018), Huetz de Lempis (2021: 132).

²⁴ *Ley sobre los extranjerios, determinando su condición política y civil*, en *Gaceta de Madrid* (6 juillet 1870: n. 187, 1-2, surtout le titre III).

²⁵ Sahlins (1989: 198-279) ; Aglietti (2019: 74-76). Les actes de la *Comisión internacional de los Pirineos*, composée de délégations espagnoles et françaises, chargée de régler les cas d'infraction des traités en vigueur (surtout rela-

domiciliados (ou aussi *avecindados*), qui avaient une demeure stable et dont on tenait pour acquis un certain niveau d'intégration sociale et économique, les comportements décisionnels et la raison des mesures normatives furent conditionnés par la contribution présumée qu'ils pouvaient offrir au progrès national avec leur bagage d'expertise, leurs capacités productives, industrielles, et commerciales, leurs capitaux et leurs richesses.

La Constitution de 1876, qui introduisit une période de stabilité relative jusqu'en 1923, à l'article I du Titre I, confirma comme « Espagnols » les étrangers qui avaient obtenu la *carta de naturaleza* ou une déclaration de *vecindad*, en renvoyant le règlement à une loi ; tandis qu'au deuxième article, elle reconnut aux non-naturalisés le droit de s'établir librement sur le territoire national et d'y exercer des activités et des professions (à moins que, pour ces dernières, il ne fût requis un titre spécifique conféré par l'autorité espagnole), en les excluant seulement de l'exercice des fonctions publiques ou dotées d'une juridiction. Une nouveauté importante fut aussi introduite par la *ley municipal* du 2 octobre 1877, qui reconnut comme *vecino* quiconque le demanderait à sa propre mairie, avec la seule condition d'une résidence continue d'au moins six mois²⁶.

Après l'échec des tentatives des Cortès de légiférer en matière de naturalisation, et malgré l'effort fourni d'abord à la Chambre, puis au Sénat, pour l'approbation d'un projet de loi²⁷, la proposition de réglementation fut toutefois transposée dans le Code civil réformé, publié le 24 juillet 1889²⁸. Les onze articles de la section *De los españoles y extranjeros* admirent les étrangers à la jouissance des droits civils (mais pas des droits politiques) et leur donnèrent les mêmes droits que les

tifs aux contrats de pâturage) sont intéressants. Le fascicule relatif aux années 1897-1899 est utile, en AHN, Fondos Contemporáneos (FC), Ministerio Asuntos Exteriores (MAE), TR 314, encart 524, fascicule 7.

²⁶ *Ley Municipal*, art. 16, en *Gaceta de Madrid* (4 octobre 1877: n° 277, 39-46).

²⁷ *Diario de sesión de las Cortes* (DSC), *Congreso de diputados* (CD), (23 décembre 1879: n° 77, 1331) et DSC, *Senado* (S), (13 mars 1888: n° 69, 1511). La seule différence dans la version du Sénat fut l'abolition pour le demandeur des conditions requises d'être majeur et de posséder une attestation de bonnes mœurs. Une plus grande analyse en Aglietti (2017b: 26-29).

²⁸ *Gaceta de Madrid* (25 juillet 1889: n° 206, 249-312 et, en particulier, 249).

Espagnols si, après avoir obtenu le certificat de naturalisation ou après avoir acquis la *vecindad*, ils renonçaient à leur nationalité précédente, juraient fidélité à la Constitution et effectuaient l'inscription au Registre civil. On ajoutait ainsi un nouvel élément, qui, d'un côté, aggravait la fragmentation de la réglementation, mais qui, de l'autre, attribuait une importance substantielle à l'enregistrement par l'Administration publique²⁹.

3. Le « facteur guerre » et la réglementation sur les étrangers

La conclusion désastreuse de la guerre hispano-américaine en 1898 fut à l'origine d'un nouveau tournant dans le traitement des étrangers. Même en nous limitant aux études menées sur les effets drastiques de redéfinition de l'identité et de la nationalité auxquels on assista vis-à-vis de la population (espagnole, européenne, asiatique et américaine, mais aussi créole, métisse, noire et autochtone) des Antilles et des Philippines³⁰, il vaut la peine de rappeler, au moins en passant, que le Traité de Paris, avec les ratifications ultérieures, transforma en « étrangers » les « déjà Espagnols » originaires des territoires coloniaux perdus avec ceux, nés en Europe, qui souhaitaient rester sur place et qui n'opteraient pas expressément pour la nationalité espagnole dans un délai d'un an³¹.

Un tel procédé eut des retombées évidentes également sur le débat lié au rôle des étrangers. Dans le contexte de choc culturel et identitaire que *el Desastre* avait produit sur l'âme espagnole qui voulait sa revanche, on lança des politiques de protection et de naturalisation spécifiques pour les non-nationaux, donc pour les étrangers à part entière, tels que les communautés séfarades, pour lesquelles on revendiquait une identité historico-culturelle commune remontant à l'expulsion de l'Espagne de 1492. Ces dynamiques s'adressèrent en particulier aux Séfa-

²⁹ Pastoriza Martínez (2017: 359) ; Babiano (2007: 701).

³⁰ Pour un cadre d'ensemble, également historiographique, de Vega - de Luis Martín - Morales Moya (2004). Pour des contributions plus spécifiques, on renvoie à : Marimon i Riutort (1994) ; Lugo Amador (1998) ; Márquez Quevedo (2006/2007).

³¹ Un débat animé se déclencha sur la naturalisation américaine des sujets espagnols sur le plan diplomatique comme sur le plan parlementaire, cfr AHN, FC, MAE, TR 425, encart 1.

rades du protectorat au Maroc, dont l'assimilation aurait dû favoriser la cause espagnole sur le territoire (Ojeda-Mata 2012: 44-57, 134-147). Dans le même esprit *regeneracionista*, une proposition de loi prit forme dans la tentative de préserver et, si possible, de consolider les liens avec les populations d'origine hispanique résidant en Amérique, et de faire des politiques de naturalisation, un instrument d'« expansionnisme colonialiste » à travers l'extension de la nationalité espagnole. En novembre 1901, le député Eugenio Silvela y Corral, ex-directeur général de l'Administration, présenta à la Chambre un texte déjà exposé au *Congreso Social y Económico Hispano-Americano* qui s'était déroulé à Madrid l'année précédente³². Le texte présentait plusieurs nouveautés, comme la fin des entraves à la naturalisation des personnes nées dans les États de l'Amérique Latine et dans les ex-Antilles espagnoles, même indépendamment de l'exigence de la réciprocité, au nom du mythe nationaliste de la *hispanidad* commune. En revanche, pour les autres étrangers, la procédure devenait plus complexe, avec de nombreuses conditions à satisfaire. C'était la fin du concept de *vecindad* connu jusqu'à ce moment-là: l'intervention de l'État, dépassant la reconnaissance formelle d'un droit acquis, prenait une valeur substantielle. Le principe d'appartenance était également remodelé sur des bases identitaires, qui n'étaient pas dépourvues d'éléments nationalistes et de volonté d'exclusion, et il supplantait la résidence, une condition pourtant essentielle pour une citoyenneté inclusive. Malgré l'appui exprimé par le ministre des Affaires étrangères lui-même, et un deuxième examen parlementaire en 1902, la proposition ne fut pas transformée en loi³³. La matière resta régie par le décret du 17 novembre 1852, tandis que le décret du 19 septembre 1901, confirmé par l'ordonnance royale de 1902, réitéra pour les étrangers – au nom de la sécurité publique – les obligations d'enregistrement et d'immatriculation dans les registres consulaires correspondants³⁴.

³² Le texte de la proposition de loi est dans DSC, CD (12 novembre 1901: n° 58, Appendice 33).

³³ DSC, CD (7 avril 1902: n° 4, 23), et texte dans l'Appendice IV.

³⁴ *Real orden circular referente á la inscripción en los Registros de los Consulados y de los Gobiernos civiles de los extranjeranos transeúntes ó*

La tension se raviva entre ceux qui reconnaissaient dans les étrangers les pilliers des ressources nationales et les corrupteurs du caractère espagnol originel, et ceux qui, au contraire, les considéraient comme des instruments utiles pour le décollage d'une économie industrielle fragile, et aussi comme des intermédiaires pour pouvoir exercer une plus grande influence sur le plan international, qui était restée inexorablement compromise. Entre 1895 et 1900, dans la tentative de clarifier le cadre juridique, le diplomate espagnol Antonio de Castro y Casaleiz consacra deux ouvrages à ce thème, qui sont utiles pour comprendre les oscillations de perspective dans ce moment de transition. Dans le premier mémoire, l'auteur observait que la condition civile des étrangers en Espagne s'était progressivement améliorée, jusqu'à devenir ce qu'il considérait comme une situation « exceptionnellement privilégiée » et de loin « meilleure que celle des nationaux » (De Castro y Casaleiz 1895: 5 et 9). Selon de Castro, ce favoritisme rendait indispensable de compenser la situation en garantissant au gouvernement la possibilité d'expulser les étrangers indésirables ou d'empêcher leur arrivée. Une étude comparative confirmait que la majeure partie des autres États européens avaient prévu ce principe dans leur ordre juridique³⁵, mais pas en Espagne où le législateur n'avait pas réglementé le recours à l'expulsion, ce qui rendait son utilisation sujette à controverse, selon certains, parce qu'elle était en conflit avec les droits civils garantis aux étrangers résidents. De Castro, lui, n'était pas d'accord: bien que l'Espagne se fût distinguée historiquement par des mesures incomparablement plus avantageuses qu'ailleurs à propos de

domiciliados en España, en *Gaceta de Madrid* (19 décembre 1902: n° 353, 1020).

³⁵ L'auteur mentionnait la France et la Hollande parmi les premiers pays à avoir introduit le droit d'expulsion dès 1849, tandis que les autres pays avaient prévu des dispositions légales à ce propos entre les années soixante-dix et la fin des années quatre-vingts, comme l'Autriche (1871), le Danemark (1875), l'Allemagne (1878), la Grande-Bretagne (1882), la Belgique (1885), le Luxembourg (1886), l'Italie (1890) et même la République Helvétique. De Castro y Casaleiz (1895: 19). Pour une comparaison utile sur le droit d'expulsion en France et, plus généralement, en Europe, voir: Caestecker (2003) ; Rosental (2011) ; Vermeren (2020). À propos de l'utilisation des mesures d'expulsion comme instrument administratif pour le contrôle migratoire, on renvoie à Diaz – Vermeren (2019).

l'immigration, elle conservait le pouvoir de recourir légitimement à l'expulsion, même en l'absence d'une disposition juridique explicite, en conformité avec le principe souverain de la surveillance et de la protection de l'ordre public, et comme cela avait été démontré également, par ce qui était « pratiqué récemment dans toute l'Europe avec le motif de l'expulsion générale des anarchistes » (De Castro y Casaleiz 1895: 19-21).

La condition de l'étranger *résident* dans la législation espagnole fut l'objet de son deuxième ouvrage, publié en 1900, immédiatement après la fin de la guerre de Cuba. Cette fois, la législation apparaissait à l'auteur tout sauf claire, elle était dispersée et fragmentaire, une grave lacune qu'il fallait attribuer à l'indifférence généralisée avec laquelle on affrontait en Espagne les problèmes d'ordre juridique et international. Une superficialité qui aurait nui à la poursuite des « intérêts vitaux de la Patrie » (De Castro y Casaleiz 1900). La législation espagnole avait été « trop bienveillante avec les étrangers » aux dépens des nationaux, un « abus de *extranjerismo* » qui avait donné des preuves pour le moins délétères, comme le démontrait, entre autres, la perte récente des colonies. Selon de Castro, pas même la réciprocité n'aurait dû représenter une ligne de conduite pour le législateur si ce n'est, tout au plus, une stratégie politique et diplomatique, mais toujours dans l'hypothèse de l'intérêt national et pour l'appliquer avec une rigueur restrictive.

Il ne s'agissait pas de considérations singulières. Le décret de *extranjería* de 1852 déjà mentionné établit pour les étrangers domiciliés, comme pour ceux de passage, l'obligation d'enregistrement, et il introduisit aussi des charges fiscales ordinaires et extraordinaires sur les biens immobiliers et industriels situés en Espagne. Des accords bilatéraux spécifiques ratifiés par la suite avaient confirmé ces charges fiscales³⁶, mais pour les sujets de certains pays (France, Italie et Portugal), on avait prévu l'exemption des contributions de guerre introduites

³⁶ La documentation la plus intéressante, relative aux exemptions reconnues aux sujets britanniques, français et autrichiens en Espagne, en AHN, FC, MAE, H 2818, *Fuero de extranjería (1811-1841)*.

en vertu de circonstances exceptionnelles³⁷. Le grave effondrement économique provoqué par le conflit cubain remit en discussion les recettes fiscales, et le parlement, à la demande du Ministère du Trésor, décida, dans la Loi de finances de 1898, l'augmentation des contributions ordinaires pour tous, Espagnols et étrangers résidents. Un certain nombre de Français, Italiens et Portugais, domiciliés dans les provinces de Tarragone, de La Corogne et des Baléares, présentèrent une demande contre l'obligation de devoir verser les parts supplémentaires établies. On répondit avec une ordonnance royale, émise le premier mai 1899 et concernant tous les étrangers domiciliés en Espagne, qui en confirma le caractère obligatoire. Se fondant sur l'avis exprimé par le *Consejo de Estado*, l'ordonnance précisa, non sans une exagération évidente, qu'il ne s'agissait pas de « contributions exceptionnelles », introduites par l'autorité militaire pour des motifs de guerre, mais d'une simple augmentation des taux d'imposition pour les besoins du Trésor, décidée par l'autorité constitutionnelle du Parlement et de la Couronne et que, par conséquent, elle devait être versée³⁸.

4. *La Grande Guerre en Espagne : une affaire d'étrangers ?*

L'éclatement de la Première Guerre mondiale obligea l'Espagne neutre à adopter des mesures de contrôle drastiques et significativement restrictives envers les étrangers sur son territoire, mais sans arriver à la mise en application de mesures répressives de dénaturalisation forcée (Caglioti 2020), introduites ailleurs.

Lorsque le conflit éclata, l'arrivée d'un grand nombre de personnes provenant d'autres pays européens créa une nouvelle opportunité de gain et de profits:

Hemos de tender á que España sea un refugio, un verdadero asilo, con lo cual ganaremos mucho, pues esos extranjereros traen fondos y dine-

³⁷ On faisait appel à la disposition des accords signés par l'Espagne avec la France du 7 janvier 1862, avec l'Italie du 21 juillet 1867 et avec le Portugal du 21 février 1870.

³⁸ *Real orden disponiendo que todos los extranjereros domiciliados en España estén sujetos á los recargos de las contribuciones*, en *Gaceta de Madrid* (14 mai 1899: n° 134, 515).

ros que aquí han de ser empleados. El número de extranjeros que van llegando es enorme, [...]»³⁹.

Les avantages présumés se révélèrent bien vite une douce illusion. Par ailleurs, le caractère exceptionnel des événements rendit la différence entre les étrangers de passage et les résidents moins incisive. La guerre clandestine des espions au service des pays belligérants aboutit à des recrutements en masse des Européens installés en Espagne depuis une ou deux générations, et qui étaient prêts à se mettre au service de leur patrie d'origine, en recueillant des informations sur les opérations ennemies, et même à corrompre, à tuer et à enfreindre les règles de la neutralité espagnole pour atteindre les objectifs qui leur avaient été assignés (De Castro y Casaleiz 1900). La présence d'individus non identifiés ou d'une appartenance douteuse, de même que les demandes soudaines de naturalisation par des personnes résidant en Espagne de longue date, devint rapidement un problème d'ordre public, mais aussi de politique étrangère. De son côté, la presse espagnole, soudoyée par des capitaux surtout allemands, mais aussi anglais et français, diffusait et renforçait une image négative des étrangers, en pointant du doigt le prétendu concours donné au désordre social croissant par des fauteurs de troubles envoyés par l'un ou par l'autre camp en guerre (García Sanz 2014: 306-325). Certains dénoncèrent le soutien des Français aux mouvements séparatistes catalans, d'autres, les interventions allemandes destinées à fomenter l'effervescence révolutionnaire des mouvements ouvriers du secteur minier (principalement entre les mains des Britanniques), d'autres encore, le sabotage évident des activités locales par les émissaires des belligérants⁴⁰.

Ce n'est pas seulement la guerre des informations qui était en jeu, mais aussi la guerre économique, commerciale et financière, celle des approvisionnements des nations impliquées dans l'effort de guerre. Dès le début, les alliés utilisèrent la présence industrielle et marchande significative des Français et des Britanniques pour imposer leur domination sur les ressources espagnoles aux dépens, surtout, de l'Allemagne et des

³⁹ *España. Nota política*, en *La Vanguardia* (9 août 1914: 8).

⁴⁰ García Sanz (2011: 188-198) ; Aglietti (2017a: 96).

sociétés dont le capital et la propriété étaient allemands sur le territoire ibérique. Les nombreuses dispositions législatives introduites par le gouvernement de Madrid dès l'été 1914 ne servirent pas ou très peu ; elles étaient destinées à réglementer et à contingenter le type et la quantité de produits exportables par le pays, dans la vaine tentative d'éviter l'écroulement du marché interne et une augmentation dramatique des prix. La contrebande de guerre et un niveau élevé de corruption rendirent ces mesures inefficaces. Le même phénomène se produisit avec la transgression systématique des systèmes de blocus commercial et des *Black lists*, destinées à frapper d'embargo non seulement les produits mais aussi les entreprises situées sur le territoire espagnol considérées, en raison de leur nationalité ou des sympathies de leurs propriétaires, comme collaborationnistes avec l'un des fronts en guerre⁴¹. Un processus qui, en quelques mois, transforma radicalement la perception espagnole des Européens: leur engagement ne fut plus compris comme une contribution positive au développement technique et économique national, mais prit les traits d'une stratégie prédatrice, orientée vers l'étranglement des intérêts ennemis et la récupération de biens de première nécessité, quitte à enfreindre ouvertement les règles.

Parmi les nouvelles urgences pour la sécurité nationale, figurait le blocage de la naturalisation de nombreuses personnes provenant des pays en guerre, qui cherchaient à fuir le front en Espagne. On compte parmi les cas les plus retentissants, juste après l'entrée en guerre du Portugal, les déclarations frauduleuses de résidence en Espagne faites par des Espagnols à l'attention de leurs amis portugais, leur permettant d'obtenir la reconnaissance de la *vecindad*, avec la connivence de fonctionnaires complaisants. L'incapacité de l'administration centrale de contrôler les bureaux périphériques finit par menacer la conservation même de la neutralité face aux dénonciations des ambassadeurs allemands, mais aussi italiens et britanniques, qui y virent mutuellement le signe d'une ouverture en faveur de l'ennemi (Aglietti 2021: 89). Le 6 novembre 1916, un décret royal réserva également la reconnaissance de la *vecindad* à la

⁴¹ García Sanz (2011: 42-71) ; Aglietti (2017a: 162-163).

discrétion exclusive du Ministère de la Justice, avec la fin expresse d'éviter la possibilité de différentes pratiques abusives [qui furent utilisées] si ce pouvoir était dévolu aux autorités locales, judiciaires et administratives», redimensionnant drastiquement la valeur attribuée à la volonté du demandeur et à la reconnaissance par la communauté locale⁴². Selon la presse, le décret répondait – parmi de nombreuses causes – au « grand nombre d'étrangers » qui avaient demandé la naturalisation en Espagne, face à une législation « indéterminée et vague »⁴³. La majorité des demandeurs européens pendant la Grande guerre provenait justement de deux pays ayant le plus d'intérêts économiques en Espagne, et qui étaient tous les deux impliqués dans le conflit: l'Allemagne et la France, suivis par l'Autriche-Hongrie, le Portugal, l'Italie et, à une distance significative, par les Britanniques (Aglietti 2021: 105).

De même, et cela dès 1915, le gouvernement de Madrid avait été obligé, « sous la pression des alliés », d'interrompre les octrois de *carta de naturaleza* jusqu'à la fin de la guerre⁴⁴. Une décision très grave, aux conséquences significatives, prise discrètement à l'aide de dispositions orales et moyennant la suspension des demandes individuelles en ordre dispersé, entre pouvoir discrétionnaire et contradictions. L'examen des dossiers utilisés immédiatement avant, pendant et après la guerre, bien que toute la série complète ne soit pas conservée, révèle à quel point cette reconnaissance était le fruit d'un choix, d'un calcul d'opportunités, rendant la procédure susceptible de rencontrer des exceptions et des changements d'orientation⁴⁵. Il n'était pas insolite non plus que les rapports rédigés par les consuls d'Espagne à l'étranger, appelés à effectuer les vérifications sur les qualités du demandeur, contiennent des avis sur le fond et des suggestions qui allaient bien au-delà de la simple

⁴² *Gaceta de Madrid* (14 novembre 1916: n° 319, 395).

⁴³ *El correo español* (9 novembre 1916: 4).

⁴⁴ Archivo General de la Administración, Espagne (AGA), *Ministerio de Exteriores* (10), 3.7. 54/2429, encart 102, en Aglietti (2021: 92).

⁴⁵ Les expédients se trouvent dispersés parmi les fonds des sections du Ministère des Affaires étrangères et de l'Intérieur auprès de l'Archivo General de la Administración en Alcalá de Henares, et le résultat de la demande n'est pas toujours conservé. Les actes de la commission d'examen sont accessibles auprès des archives du *Consejo de Estado*.

vérification des conditions juridiques. Face aux naturalisations ultérieures accordées de façon sommaire, et aux nouvelles remontrances des alliés, pendant l'été de 1916, la présidence du Conseil étendit le blocage des naturalisations « à toutes les nations sans exceptions, y compris les nations neutres »⁴⁶. Au cours de l'année 1917, les demandes rejetées ou suspendues devinrent très nombreuses, elles finirent par être presque complètement bloquées. Les nombres des naturalisés ne seraient plus revenus aux niveaux d'avant-guerre, si ce n'est après la moitié des années vingt (Aglietti 2021: 91-92).

Pendant les premiers mois de 1917, le ministre de la Justice avait tenté en vain de faire approuver par la Chambre un projet de loi sur les critères d'acquisition, de récupération et de perte de la nationalité espagnole dans la nécessité urgente d'adopter, « à la suite des transformations imposées par la guerre », de nouveaux principes plus modernes. Par conséquent, le ministère de l'Intérieur y pourvut à l'aide d'un décret royal d'une portée bien plus limitée, mais qui durcit les critères d'entrée et de séjour en Espagne, établissant le caractère obligatoire du passeport et, pour les citoyens des États belligérants, également la nécessité de clarifier leur situation militaire. On rappela aux étrangers domiciliés de renouveler leur inscription dans les registres des consulats respectifs et d'obtenir l'autorisation gouvernementale pour pouvoir résider dans le pays. Pour les nombreux réfugiés présents (civils et militaires), les personnes déplacées et les bénéficiaires du droit d'asile, on renvoyait aux accords de surveillance et de garde plus récents, signés par le Gouvernement de Madrid avec les autres pays pendant la guerre, tandis que les indigents et les vagabonds restaient à la charge des consulats respectifs et, le cas échéant, étaient expulsés, destin réservé également à ceux qui étaient entrés en Espagne sans avoir accompli les formalités prescrites et sans

⁴⁶ AHN, FC, MAE, H 3142, encart 1, *Criterio del gobierno español sobre concesión de naturalizaciones durante la guerra*, du 18/8/1916 ; communications ministérielles du 19 et du 22/8 qui suivirent. Cette position fut confirmée en mars 1917 par le Ministère des Affaires étrangères en réponse au Ministère de l'Intérieur à propos d'un cas spécifique, AGA, *Ministerio de Interiores* (8), 1.5.44/3951.

avoir fourni la documentation requise⁴⁷. Cette mesure entraîna par la suite une série d'ordonnances d'expulsion d'étrangers « indésirables », qui s'adressaient aux sujets retenus suspects, dangereux pour l'ordre public et la sécurité nationale, et qui se sont succédé entre 1916 et 1919. Elles concernaient des individus ou des groupes bien identifiés, comme dans le cas, entre autres, de certains réfugiés d'origine russe, accusés de bolchévisme, d'anarchisme ou encore de crimes de droit commun (Aizpuru 2010a, b: 597-600). L'empreinte juridique et constitutionnelle destinée à garantir les droits civils, déjà critiquée par de Castro, ployait ainsi sous les coups des mesures prises par les autorités gouvernementales, et les protestations et les interpellations parlementaires de certains députés servirent à peu de chose. L'intervention du président du Conseil à la Chambre exposa la position officielle du Ministère : étant entendu que « la législation espagnole vis-à-vis des étrangers est beaucoup plus *expansiva* que celle de tous les autres pays », Romanonès confirma le devoir de l'État de rapatrier les « étrangers qui pouvaient troubler l'ordre public » ou qui n'avaient pas respecté les obligations légales, valables pour tous les étrangers, de se faire enregistrer dans leur propre consulat⁴⁸.

Pour le gouvernement de Madrid, il ne s'agissait pas seulement de se débrouiller pendant la guerre avec l'adoption de mesures exceptionnelles, également à travers la négociation d'accords économiques et commerciaux bilatéraux (García Sanz 2011: 339-354), mais aussi de s'assurer une place de choix dans le scénario d'après-guerre quand les vainqueurs, de l'un ou de l'autre camp, se seraient partagés les richesses des pays vaincus et des pays neutres qui se seraient montrés incapables de protéger leurs intérêts. Un contexte dans lequel on ne devait pas permettre aux étrangers européens de s'assurer le contrôle

⁴⁷ Aglietti (2017a: 152-153). Le décret (émis le 10 mars 1917, et publié dans le journal de Madrid, GM, le 16 du même mois) devint l'occasion pour un fonctionnaire important du même ministre de l'Intérieur (Millán Millán de Priego) de publier un pamphlet en matière de réglementation sur l'entrée et le séjour des étrangers, dans la nécessité de clarifier la situation pour les fonctionnaires administratifs appelés à appliquer les normes, cfr Millán de Priego (1917).

⁴⁸ DSC, CD, n° 112 du 7 avril 1902, 3687-3688. Dans ce cas également, l'opération subit les pressions diplomatiques françaises et anglaises, Aizpuru (2010a: 118-120).

des marchés espagnols, en se servant éventuellement de naturalisations faciles.

Cette sévérité et cette intransigeance croissantes dans l'orientation du gouvernement en matière de politiques de naturalisation apparaît évidente, également dans la discordance qui émerge avec les représentants diplomatiques et consulaires à l'étranger, encore prêts à soutenir les demandes des personnes considérées comme utiles sur le plan économique. Au début de 1919, le ministre plénipotentiaire à Bruxelles, Rodrigo de Saavedra, défendait la demande de protection et la délivrance du passeport à un groupe de juifs séfarades réfugiés de Belgique en Hollande au début du conflit. La motivation des demandeurs était une ancienne origine ibérique présumée, mais de Saavedra mettait en évidence les avantages commerciaux tangibles et avertissait que, dans cette optique précisément, les représentations diplomatiques de France étaient en train d'accorder des « passeports, et tous les privilèges y afférents, comme s'il s'agissait de citoyens français », à qui en faisait la demande, y compris à des Arméniens, Serbes ou à d'autres sujets des pays ottomans, et même à des juifs d'ascendance espagnole qui en présentaient la demande⁴⁹. Le Ministère des Affaires Étrangères refusa d'accueillir cette demande d'une manière tranchante, en considération de la « politique générale du Gouvernement » et des « circonstances politiques du moment »⁵⁰.

Quand, un peu plus tard, le chargé d'affaires de l'Espagne à Bucarest, Ramón de Basterra⁵¹, demanda la naturalisation d'un autre groupe de séfarades dans le cadre d'une stratégie plus ample de renforcement des liens entre les deux pays latins, la réponse de l'administration fut encore plus explicite. Le responsable ministériel ne se limita pas à rappeler le

⁴⁹ AGA, (10), 03.07.54/2431, encart 1, Étranger, Sect. nationalité, 1919, «Negación de pasaportes a los residentes en los Países Bajos». Rapport du ministre plénipotentiaire espagnol en poste à Bruxelles, Rodrigo de Saavedra y Vinent, marquis de Villalobar, à Madrid, en date du 11 février 1919.

⁵⁰ *Ibid.*, communiqué du ministre plénipotentiaire espagnol à la Haye, Santiago Mendes de Vigo, au ministre des Affaires Étrangères, du 20 janvier 1919 ; réponse du responsable de la section Contentieux du Ministère des Affaires Étrangères, signée par la section Politique, en date du 8 février 1919.

⁵¹ De Basterra fut un intellectuel d'un certain niveau dans la culture espagnole de son époque, cfr Larrabide (2002) et Martín Rodríguez (2011).

veto par rapport aux citoyens d'un État belligérant, mais il considéra comme vraiment peu crédible le sentiment soudain d'amour pour l'Espagne que les « séfarades du monde entier, y compris ceux qui étaient domiciliés en Chine », avaient redécouvert à l'improviste, un fait encore plus clairement instrumental dans la « colonie juive » en question, composée de Bulgares, de Grecs et de Turcs sans liens avec le territoire espagnol. En outre, compte tenu justement de la nature des relations commerciales que ces communautés des ex-territoires de Moldavie et de Valachie avaient avec les pays occidentaux, Madrid estimait aussi peu probable qu'elles puissent contribuer « de manière fructueuse à l'expansion » de l'import-export de la patrie⁵².

Les rapports d'examen des demandes de naturalisation de ces années sont particulièrement intéressants parce que le rappel aux devoirs de neutralité, justification prédominante à partir de la fin de 1915, perdait de sa pertinence compte tenu de l'armistice et de l'ouverture des négociations de paix, ce qui laissait la place pour de nouveaux critères d'évaluation des dossiers. En mars 1919, la demande de naturalisation de Jacob Gutman (résidant à Berlin, mais né à Séville d'une mère espagnole et d'un père allemand, directeur de la compagnie d'électricité locale depuis plus de vingt ans, fut rejetée, réponse ensuite confirmée en janvier 1920, « au vu du nombre croissant d'Allemands qui, invoquant différents prétextes plus ou moins fondés, demandent maintenant la reconnaissance comme Espagnols ou l'acquisition de la nationalité, à des fins commerciales ou d'une autre nature, comme par exemple, la possibilité de voyager dans les pays ennemis de l'Allemagne, à l'abri de leur qualité de sujets de sa Majesté [le roi d'Espagne] pour pouvoir contourner un décret d'expulsion qui pourrait être émis contre eux »⁵³.

La presse insista sur le portrait des entrepreneurs étrangers rusés qui étaient prêts à profiter des ressources locales, alimentant un sentiment insidieux de xénophobie, et mit en évidence

⁵² AGA, (10), 03.07.54/2431, encart 34, rapport de la section Contentieux du ministère des Affaires Étrangères, en date du 12 mai 1919.

⁵³ AGA, (10), 03.07.54/2431, encart 10, rapport de la section Contentieux du ministère des Affaires Étrangères, en date du 21 février 1919.

le risque réel existant pour le développement futur du pays face à un flux excessif de capitaux étrangers, et en particulier britanniques, français et allemands, forts grâce à leurs investissements imposants dans les secteurs agricoles et miniers et aux financements des grandes banques prêtes à créer des succursales en Espagne⁵⁴.

Emilio Sánchez Pastor, un célèbre journaliste et député d'orientation libérale, accusa des Français, Allemands et Anglais, propriétaires d'activités économiques et productives sur le sol ibérique, et donc défenseurs d'intérêts privés et d'entreprises étrangères, d'interférer avec le fonctionnement correct des institutions. Grâce au poids de leur influence, en corrompant des ministres et députés, ils avaient empêché l'approbation de lois réglementant l'expatriation de richesses accumulées pendant la guerre en exploitant des ressources espagnoles. Dans son éditorial dans *La Vanguardia*, un quotidien répandu en Catalogne, Sánchez – dans la lignée du vaste débat économique nationaliste qui s'est développé en Espagne depuis le début du XIX^e siècle et qui, relancé avec vivacité en Catalogne au début du XX^e siècle, a adopté des termes encore plus restrictifs⁵⁵ – revendiqua le droit de défendre leur indépendance économique, en accueillant seulement les étrangers disposés à « se soumettre aux lois » sans « compromettre la richesse de la patrie », ni – et il y avait là un autre passage clé – « affaiblir notre souveraineté » (Sánchez Pastor 1918). Après le conflit, le ton devint encore plus drastique contre les nouvelles sociétés prêtes à « envahir » l'Espagne de *negociantes extranjeros* pour « la transformer ». La référence à l'attaque à la souveraineté nationale est encore plus explicite dans ces propos:

¿Y eso que tiene que ver con nuestra soberanía? dirá el lector; y nosotros nos apresuramos a contestar que cuando la conveniencia nacional exige una medida administrativa ó legislativa que perjudique los intereses de esas empresas extranjeras, los embajadores respectivos entran en funciones y la vía diplomática se utiliza para mermar la vo-

⁵⁴ *Capitales extranjeros en España* dans *Vida económica* (19 janvier 1917: 44). Tortella - Quiroga Valle (2023).

⁵⁵ Fernandez Díaz (1983) ; Cardoso – Lluch (1999); Sánchez-Lissen (2007: 23-34) ; Serrano Sanz (2011) ; Joutet (2018).

luntad de las Cortes con el Rey y para matar las iniciativas más útiles de nuestros gobiernos (Sánchez Pastor 1920).

5. *Quelques considérations conclusives*

Les juristes espagnols du début du siècle avaient revendiqué parfois avec orgueil, parfois avec amertume, l'« hospitalité » et les « droits » reconnus en Espagne aux citoyens provenant d'autres États comme une vocation enracinée dans l'histoire du pays et sans égale en Europe. On le répétait dans un pamphlet de 1906, ouvrage de l'un des membres de la Real Academia de Jurisprudencia y Legislación de Madrid, sur le *tema interesantísimo* et d'une extrême importance du concept d'étranger et de son statut⁵⁶. Bien qu'il s'agisse d'un texte éminemment juridique, il signalait la sensibilité croissante en la matière, encadrant les dispositions de la Constitution *restauracionista*, en association avec les codes en vigueur et la ratification des traités bilatéraux de la décennie des années quatre-vingts, dans une perspective favorable à l'immigration, en stigmatisant ce qui serait sinon une barbarie, comme le droit d'aubaine de la France prérévolutionnaire⁵⁷. C'est dans cet esprit ouvert que le gouvernement madrilène voulut favoriser l'attractivité du pays pour les capitaux européens, parce qu'il identifiait en eux une source sûre non seulement de progrès culturel mais surtout de développement technique et économique, en appliquant à partir de 1905 les premières politiques d'encouragement à l'industrie touristique et en promouvant des initiatives entrepreneuriales et des congrès allant dans ce sens (González Morales 2015).

Après les détournements nationalistes dus à la fin de l'empire colonial, les « circonstances extraordinaires » déterminées pendant la Première Guerre mondiale devinrent l'occasion de revoir les règles si généreuses d'inclusion et de se lancer dans la direction opposée. On en a conscience dès 1916: dans le *Manual de extranjería* publié cette année-là, on annonce les

⁵⁶ Fernández de Peñaranda y de Angulo (1906).

⁵⁷ En référence aux traités avec la Belgique (le 4 mai 1878), l'Autriche (le 3 juin 1880), la France (le 6 février 1882), la Suède (le 15 mars 1883), l'Allemagne (le 12 juillet 1883), la Grande-Bretagne (le 26 avril 1886), la Russie (le 2 juillet 1887), l'Italie (le 26 février 1888), le Danemark (le 4 juillet 1893) ; en Fernández de Peñaranda y de Angulo (1906: 25-26).

probables réformes de la législation en raison de la guerre (de Montoliu y de Togores 1916). Les migrants résidant en Espagne furent reclassés en fonction de leur appartenance d'origine, identifiés comme des ennemis potentiels des intérêts nationaux, leurs ambitions de naturalisation furent gelées et leurs activités économiques et commerciales furent limitées. Les gouvernements espagnols tournèrent davantage leur attention vers l'organisation de l'économie nationale, en faveur de la croissance du marché pendant les années de guerre, en permettant aux entrepreneurs espagnols d'acquérir les sociétés étrangères et en introduisant des législations de plus en plus restrictives pour ces dernières à partir de 1920⁵⁸.

Quant aux procédures de naturalisation, en 1922 encore, on compte des chiffres très bas par rapport au début de la guerre, qui dénotent l'adoption d'une perspective utilitariste des politiques migratoires. On croyait que la naturalisation pouvait apporter une contribution valide au développement technique ou industriel du pays, et il s'agissait de cas de personnes seules pour lesquelles on n'entrevoit pas d'actions prédatrices éventuelles, qui seraient l'expression de grands intérêts étrangers⁵⁹. Dans les Constitutions ultérieures disparurent, par exemple, les libertés de travailler et d'exercer une activité professionnelle garanties dans le Texte de 1876 (Babiano 2007: 701). On anticipait ainsi une involution sur la base d'un processus de redéfinition juridique en la matière non seulement sur le plan géopolitique et des relations internationales, mais aussi sur celui des représentations et des identités.

Bibliographie

AGLIETTI MARCELLA, 2011, *The consular institution between war and commerce, state and nation. Comparative examples in eighteenth-century Europe*, en Alimento Antonella (ed.), *War, Trade and Neutrality. Europe and the Mediterranean in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Milano: Franco Angeli, pp. 41-54.

⁵⁸ Castro-Valdivia et Matés-Barco (2020: 225-226).

⁵⁹ Pour l'examen de quelques-unes de ces procédures, cfr Aglietti (2021: 111-112).

_____, 2016, “Le riforme dell’istituto consolare nel dibattito istituzionale spagnolo del secondo Ottocento”, *Amministrare*, 2, 2016, pp. 131-160.

_____, 2017a, *In nome della neutralità. Storia politico-istituzionale di Spagna durante la prima guerra mondiale*, Roma: Carocci.

_____, 2017b, en Aglietti Marcella, Calabrò Carmelo (a cura di), *La cittadinanza dell’appartenenza. La naturalizzazione degli stranieri nella Spagna liberale*, *Cittadinanze nella storia dello Stato contemporaneo*, Milano: FrancoAngeli, pp. 15-32.

_____, 2019, *Cittadinanza e diritto di espatrio nella Spagna liberale. Legislazione e riforme tra Otto e Novecento*, en Aglietti Marcella (a cura di), *Finis civitatis. Le frontiere della cittadinanza*, Roma: Edizioni di Storia e Letteratura, pp. 63-86.

_____, 2021, *Naturalisation processes in the Kingdom of Spain and the impact of the Great War*, en Aglietti Marcella (a cura di), *Citizenship under pressure. Naturalisation policies from the late XIX century until the aftermath of the World War I*, Roma: Edizioni di Storia e Letteratura, pp. 87-116.

_____, 2024, *The evils of ‘beguiling Liberty’: a comparative perspective on free ports in a manuscript by Manuel María Gutiérrez (1830)*, en *Free Trade and Free Ports in the Mediterranean*, ed. G. Delogu, K. Stapelbroek, A. Trampus, New York – London: Routledge, à paraître.

AGLIETTI MARCELLA, HERRERO SANCHEZ MANUEL, ZAMORA RODRÍGUEZ FRANCISCO, 2013 (dir.), *Los cónsules de extranjeros en la Edad Moderna y a principios de la Edad Contemporánea*, Madrid: Doce Calles.

AIZPURU MIKEL, 2010a, “La expulsión de refugiados extranjeros desde España en 1919: exiliados rusos y de otros países”, *Migraciones y Exilios*, n° 11, pp. 107-126.

_____, 2010b, “Retornos forzados. La expulsión de extranjeros indeseables en la España contemporánea, 1919-1935”, *Historia Contemporánea*, 39, pp. 591-625.

_____, 2016, *La movilidad espacial y la extranjería en el proceso de nacionalización de la España contemporánea*, en Luengo Teixidor Félix, Molina Aparicio Fernando (eds.), *Los caminos de la nacionalización en la España contemporánea*, Granada: Comares, pp. 77-93.

_____, 2017 «Insignificante átomo de la esfera social». *La naturalización de chinos y otros extranjeros en las Filipinas españolas*, en Elizalde María Dolores, Huetz de Lempis Xavier (eds.), *Filipinas, siglo XIX. Coexistencia e interacción entre comunidades en el imperio español*, Madrid: Polifemo, pp. 326-361.

ALÁEZ CORRAL BENITO, 2005, “Nacionalidad y ciudadanía: una aproximación histórico-funcional”, *Historia Constitucional*, 6, pp. 29-76.

BABIANO JOSÉ, 2007, *La construcción de una exclusión: extranjería, emigración y ciudadanía en la España contemporánea*, en Pérez Ledesma Manuel (coord.), *De súbditos a ciudadanos: una historia de la ciudadanía de España*, Madrid: Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, pp. 695-722.

BARTOLOMEI ARNAUD, 2010, *Les colonies de marchands étrangers en Espagne (années 1680-années 1780)*, en *Les circulations internationales en Europe : Années 1680 - années 1780* [en ligne], Rennes: Presses universitaires de Rennes, (généré le 14 juin 2023), <<http://books.openedition.org/pur/104285>>

_____, 2011, “La naturalización de los comerciantes franceses de Cádiz a finales del siglo XVIII y principios del XIX”, *Cuadernos de Historia Moderna*, X, pp. 123-144.

_____, 2017, *L'institution consulaire française à Cadix et en Espagne au XVIIIe siècle. Un « modèle » ? Introduction*, en Bartolomei Arnaud, Calafat Guillaume, Grenet Mathieu, Ulbert Jorge (eds.), *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen (XVIIe-XXe siècle)*, Roma-Madrid: École française de Rome (généré le 14 juin 2023), <<http://books.openedition.org/efr/3316>>

BERTRAND MICHEL, PLANAS NATIVIDAD (dir.), 2011, *Les sociétés de frontière. De la Méditerranée à l'Atlantique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Madrid: Casa de Velázquez.

BIERSACK MARTIN, 2016, “Las prácticas de control sobre los extranjeros en el virreinato del Río de la Plata (1730-1809)”, *Revista de Indias*, LXXVI, pp. 673-716.

BRILLI CATIA, 2016, *Genoese Trade and Migration in the Spanish Atlantic, 1700-1830*, Cambridge: Cambridge University Press.

BRODER, ALBERT, 1976, “Les investissements étrangers en Espagne au XIXe siècle: méthodologie et quantification”, *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 54-1, pp. 29-63.

CAESTECKER FRANCK, 2003, *The Transformation of Nineteenth Century West European Expulsion Policy, 1880-1914*, en Andreas Fahrmeir, Olivier Faron et Patrick Weil (dir.), *Migration Control in the North Atlantic. The Evolution of State Practices in Europe and United States from the French Revolution to the Inter War Period*, New-York/Oxford, Berghan Books, pp. 120-137.

CAGLIOTI DANIELA LUIGIA, 2020, *War and Citizenship. Enemy Aliens and National Belonging from the French revolution to the First World War*, Cambridge: Cambridge University Press.

CALAFAT GUILLAUME, ULBERT JORG (dir.), 2018, *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde*

méditerranéen (XVII^e -XIX^e siècle), Rome-Madrid: Casa de Velázquez-EFR.

CARDIM PEDRO, HERZOG TAMAR, RUIZ IBÁÑEZ J. J., SABATINI GAETANO (eds.), 2012, *Polycentric Monarchies. How did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Hegemony ?*, Eastbourne: Sussex Academic Press.

CARDOSO JOSE LUIS - LLUCH ERNEST, 1999, *Las teorías económicas contempladas a través de una óptica nacional*, en Enrique Fuentes Quintana (dir.), *Economía y economistas españoles. Una introducción al pensamiento económico*, Vol. I, Barcelona, Galaxia Gutenberg, pp. 477-84.

CASTRO-VALDIVIA MARIANO, MATÈS-BARCO JUAN MANUEL, 2020, “Los servicios públicos y la inversión extranjera en España (1850-1936): las empresas de agua y gas”, *Historia Unisinos*, 24, pp. 221-239.

CHASTAGNARET GERARD, 2000, *L'Espagne, puissance minière dans l'Europe du XIX^e siècle*, Madrid: Casa de Velázquez.

CRESPO SOLANA ANA (ed.), 2010, *Comunidades transnacionales. Colonias de mercaderes extranjeros en el Mundo Atlántico (1500-1830)*, Madrid: Doce Calles.

_____, Montojo Montojo Vicente, 2009, “La Junta de Dependencias de Extranjeros (1714-1800) : Trasfondo socio-político de una historia institucional”, *Hispania*, 69, pp. 363-394.

_____ (coord.), 2010 *Comunidades transnacionales. Colonias de mercaderes extranjeros en el Mundo Atlántico (1500-1830)*, Madrid: Doce Calles.

DE CASTRO Y CASALEIZ ANTONIO, 1895, *El derecho de expulsión ante el derecho internacional y la legislación española. Memoria por don Antonio De Castro y Casaleiz, primer secretario de embajada, oficial del Grefierato y ministro tesorero habilitado de la insigne Orden del Toisón de oro*, Madrid.

_____, 1900, *Conflictos de nacionalidad*, Madrid: Librería de Fernando Fé.

DE LA IGLESIA JESUS, 2012, “Los principales debates económicos nacidos en el Cádiz de 1812 : deuda pública y comercio internacional”, *Anuario Jurídico y Económico Escorialense*, XLV, pp. 313-358.

DE MONTOLIU Y DE TOGORES JOSE, 1916, *Los extranjeros ante la legislación española. Manual de extranjería*.

DIAZ DELPHINE, VERMEREN HUGO (dir.), 2019, “Éloigner et expulser les étrangers au XIX^e siècle”, *Diasporas*, 33, pp. 7-16.

DOMINGUEZ ORTIZ ANTONIO, 1960, “Los extranjeros en la vida española durante el siglo XVIII”, *Anuario de historia social de España*, III (2), pp. 293-310.

DUROUX ROSE, 2019, *Franceses que emigraron a España. Auverneses en la Castilla del siglo XIX*, Madrid: Editorial UNED (1^o ed. *Les Auvergnats*

de Castille. Renaissance et mort d'une migration au XIXe siècle, Clermont-Ferrand, 1992).

ELIZALDE MARIA DOLORES, 2021, "El Consulado Británico en Manila, ejemplo de soporte institucional para la penetración en los mercados extraeuropeos del siglo XIX", *Illes i imperis*, 23, pp. 153-181.

ESTEBAN DE VEGA MARIANO (et al), 2004, *Jirones de hispanidad. España, Cuba, Puerto Rico y Filipinas en la perspectiva de dos cambios de siglo*, Salamanca: Ediciones Universidad de Salamanca.

FERNANDEZ DIAZ ANDRES, 1983, "Regards sur la pensée économique espagnole", *Revue économique*, n°4, pp. 811-834.

FERNÁNDEZ DE PEÑARANDA Y DE ANGULO AGUSTÍN, 1906, *Concepto del Extranjero y su diferente condición jurídica. Memoria presentada para su discusión por el dr. Agustín Fernández de Peñaranda y de Angulo, Académico de numero de la Real de Jurisprudencia y Legislación y Secretario de la sección 3° de la misma*, Madrid.

GARCIA SANZ CAROLINA, 2011, *La primera guerra mundial en el estrecho de Gibraltar. Economía, política y relaciones internacionales*, Madrid: CSIC.

GARCIA SANZ FERNANDO, 2014, *España en la Gran Guerra. Espías, diplomáticos y traficantes*, Barcelona: Galaxia Gutenberg.

GAUDIN GUILLAUME, 2013, "Expulser les étrangers de la monarchie hispanique : un sujet épineux (1591-1625)", *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 12 (consulté le 10 juin 2023)

< <http://journals.openedition.org/framespa/2085> >.

GONZALEZ CALLEJA EDUARDO, AUBERT PAUL, 2014, *Nidos de espías. España, Francia y la Primera Guerra Mundial, 1914-1919*, Madrid: Alianza.

GONZALEZ MORALES JUAN CARLOS, 2015, "Los orígenes de la industria española de los forasteros", *Cuadernos de Historia Contemporánea*, 37, pp. 145-175.

HERZOG TAMAR, 2003, *Defining Nations: Immigrants and Citizens in Early modern Spain and Spanish America*, New Haven: Yale University Press.

_____, 2011, "Naturales y extranjeros: sobre la construcción de categorías en el mundo hispánico", *Cuadernos de Historia Moderna*, X, pp. 21-31.

_____, 2015, *Frontiers of possession: Spain and Portugal in Europe and the Americas*, Cambridge MA, Harvard University Press.

HUETZ DE LEMPTZ XAVIER, 2006, *L'archipel des épices : La corruption de l'administration espagnole aux Philippines (fin XVIII^e - fin XIX^e siècle)*, Madrid: Casa de Velázquez.

_____, 2018, *Un caso colonial de corrupción sistémica. Las Filipinas al final del siglo XIX*, en Coello de la Rosa Alexandre, Rodrigo y Alharilla Martín (ed.), *La justicia robada. Corrupción, codicia y bien*

público en el mundo hispano (siglos XVII-XX), Barcelona: Icaria Editorial, pp. 263-278.

_____, 2021, “Une pénétration commerciale manquée : la France aux Philippines du milieu des années 1810 au milieu des années 1840”, *Illes i Imperis*, 23, pp. 127-152.

JOUTET KALIM, 2018, *Catalanité et “immigration” espagnole dans le discours politique et intellectuel catalan du XX^e siècle : genèse et évolution*, thèse doctorale, Université Sorbonne (Paris)-Universitat Autònoma (Barcelona).

KONETZKE RICHARD, 1959, *La legislación sobre inmigración de extranjeros en América durante el reinado de Carlos V*, en *Charles Quint et son temp*, Paris: Centre National de la Recherche Scientifique, pp. 93-111.

LAGADEC YANN, 2010, *Guerre sur terre et circulations internationales en Europe*, en Beaurepaire Pierre-Yves, Pourchasse Pierrick, *Les circulations internationales en Europe : Années 1680 - années 1780*, Rennes: PUR, pp. 55-66.

LARRABIDE AITOR LUIS, 2002, “Bibliografía de Ramón de Basterra”, *Lletres de Deusto*, XXXII (94), pp. 141-174.

LUGO AMADOR LUIS ALBERTO, 1998, “El '98 de los españoles residentes en las Antillas: Conflicto y adaptación”, *Revista Complutense de Historia de América*, 24, pp. 203-222.

MARIMON I RIUTORT ANTONI, 1994, *La política colonial d'Antoni Maura: les colònies espanyoles de Cuba, Puerto Rico i les Filipines a finals del segle XIX*, Palma de Mallorca: Edicions Documenta Balear.

MÁRQUEZ QUEVEDO JAVIER, 2006-2007, “Identidad nacional y conflicto: Canarios en Cuba al final de la dominación española de la isla (1898)”, *Anuario Americanista Europeo*, 4-5, pp. 259-270.

MARTÍN RODRÍGUEZ, 2011, “Diplomacia en torno a La obra de Trajano: un discurso y un artículo desconocidos de Ramón de Basterra sobre Rumania”, *Revista de Filología Románica*, 28, pp. 125-145.

MILLAN DE PRIEGO M., 1917, *Los extranjeros en España y los españoles en el Extranjero*, Madrid: González y Gimenez.

MURO CASTILLO ALBERTO JOSE, COBO DEL ROSAL GABRIELA, 2011, *La condición del nacional y extranjero en el constitucionalismo decimonónico español*, en García Castaño Francisco Javier, Kressova Nina (eds.), *Actas del I Congreso Internacional sobre migraciones en Andalucía*, Granada: Universidad de Granada, pp. 2083-2090.

NEWSON LINDA, 1979, “Inmigrantes Extranjeros en America Española: El Experimento Colonizador de la Isla de Trinidad”, *Revista de Historia de América*, 87, pp. 79-103.

OJEDA-MATA MAITE, 2012, *Identidades ambivalentes. Sefardies en la España contemporánea*, Madrid: Sefarad Editores.

OZANAM DIDIER, 1993, *Les étrangers dans la haute administration espagnole au XVIII^e siècle*, en Almaric Jean-Pierre (coord.), *Pouvoirs et so-*

ciété dans l'Espagne moderne. Hommage a Bartolomé Bennassar, Tolosa: Presses universitaires du Midi, pp. 215-229.

PASTORIZA MARTÍNEZ IVÁN, 2017, "Construyendo la comunidad política: relaciones de pertenencia en el derecho español del siglo XIX", *RJUAM*, 36, (II), pp. 337-362.

PÉREZ SARRIÓN GUILLERMO, 2012, *La península comercial: mercado, redes sociales y Estado en España en el siglo XVIII*, Madrid: Marcial Pons Historia.

POGGIO ELEONORA, 2011, "Las composiciones de extranjeros en la Nueva España, 1595-1700", *Cuadernos de Historia Moderna*, X, pp. 177-193.

_____, 2022, *Comunidad, pertenencia, extranjería: El impacto de la migración laboral y mercantil de la región del Mar del Norte en Nueva España, 1550-1640*, Leuven: Leuven University Press.

PUIG RAPOSO NÚRIA, ÁLVARO MOYA ADORACIÓN, 2015, "La huella del capital extranjero en España. Un análisis comparado", *Revista de historia industrial*, 58, pp. 249-285.

RECIO MORALES ÓSCAR, 2011, "Los extranjeros y la historiografía modernista", *Cuadernos de Historia Moderna*, X, pp. 33-51.

_____, 2012, "Las reformas carolinias y los comerciantes extranjeros en España: actitudes y respuestas de las «naciones» a la ofensiva regalista, 1759-1793", *Hispania*, 72 (240), pp. 67-94.

REY CASTELAO OFELIA, 2003, *Los extranjeros en la cornisa cantábrica durante la edad moderna*, in Villar García María Begoña, Pezzi Cristóbal Pilar (eds.), *Los extranjeros en la España Moderna*, Málaga: Ministerio de Ciencia e Innovación, tome II, pp. 23-57.

RODRIGO MARTIN, HUETZ DE LEMPS XAVIER, BARTOLOMEI ARNAUD, 2021, "La apertura de los mercados coloniales hispánicos (1770-1860)", *Illes e Imperis*, 23, pp. 9-18.

ROSENAL PAUL-ANDRE, 2011, "Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIXe siècle à nos jours", *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 66, pp. 335-373.

SAHLINS PETER, 1989, *Boundaries. The Making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkeley-Los Angeles-Oxford: University of California Press.

SÁNCHEZ-LISSEN ROCÍO, 2007, *Los economistas de la "Escuela de Madrid"*, Madrid: Instituto de estudios económicos.

SÁNCHEZ PASTOR EMILIO, 1918, "La vida política", *La Vanguardia*, 16/06/1918, p. 10.

_____, 1920, "La vida política. La independencia nacional", *La Vanguardia*, 08/07/1920, p. 10.

SERRANO SANZ JOSÉ MARÍA, 2011, "Librecambio y protección en la España liberal", *Historia Contemporánea*, 43, pp. 23-652.

TASCÓN FERNÁNDEZ JULIO (ed.), 2008, *La inversión extranjera en España*, Madrid: Minerva España.

TORTELLA GABRIEL - QUIROGA VALLE GLORIA (dir.), 2023, *Bancos y banqueros. Dos siglos de crédito privado en España y sus protagonistas*, Granada: Editorial Comares.

VARELA SUANZES-CARPEGNA JOAQUIN, 2005, "Propiedad, ciudadanía y sufragio en el Constitucionalismo español (1810-1845)", *Historia Constitucional*, 6, pp. 105 - 123.

VERMEREN HUGO, 2020, "Usages, pratiques et territoires de l'expulsion des étrangers dans un département frontalier. Bas-Rhin (1840-1870)", *Source(s). Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe*, 17, pp. 99-126.

Abstract

LES ÉTRANGERS EN ESPAGNE ENTRE GUERRE ET NEUTRALITÉ :
DE RESSOURCE À MENACE (1898-1919)

(FOREIGNERS IN SPAIN BETWEEN WAR AND NEUTRALITY: FROM
RESOURCE TO THREAT 1898-1919)

Keywords: Spain in the liberal era, foreigners, First World War, naturalisation.

The status granted to foreigners across the Spanish territory, whether domiciled or transient, for various reasons has been an element of attention for government authorities since at least the early 18th century. The Spanish-American war, which ended in 1898, and, above all, the First World War – the effects of which overwhelmed Spain despite its proclaimed neutrality – represented key moments. The presence in the territory of citizens of other States, especially European ones, and the consideration of their contribution to the nation, also through the processes of naturalisation, acquired special public importance and significantly influenced the relevant legislation in this regard.

MARCELLA AGLIETTI
Università degli Studi di Pisa
Dipartimento di Scienze politiche
marcella.aglietti@unipi.it
ORCID: 0000-0002-2457-3415

EISSN 2037-0520